



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19

La Roche-sur-Yon, le 22/01/2021

Arrivées du Vendée Globe à huis clos dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le 8 novembre dernier, alors que le pays était placé en confinement pour limiter la propagation du virus COVID-19, le départ de la 9ème édition du Vendée Globe avait dû avoir lieu à huis clos. Alors que les premières arrivées des skippers participant à cette course sont attendues la semaine prochaine, la situation sanitaire demeure très préoccupante. Une accélération de la circulation du virus est en effet observée au niveau national, comme en Vendée, des tensions se font jour sur l'offre de soins, notamment en réanimation, et de nouveaux variants du virus, plus contagieux, font leur apparition.

Dans ce contexte, le strict respect des gestes barrières est plus que jamais nécessaire et, parmi ceux-ci, l'interdiction des rassemblements sur la voie publique. Comme pour le départ, les arrivées du Vendée Globe devront donc cette année se tenir à huis clos, c'est-à-dire en l'absence de public et de spectateurs.

Ainsi, afin de prévenir les risques de circulation du virus induits par des rassemblements de personnes dans des zones à forte densité de population, **la circulation des personnes et des véhicules sera interdite par arrêté préfectoral, au moment des arrivées**, sur plusieurs axes de la commune des Sables-d'Olonne :

- la petite jetée et la grande jetée, et leurs passerelles d'accès respectives ;
- ensemble des cheminements piétonniers autour de la Salle des Gardes et du prieuré Saint-Nicolas, promenade Jean XXIII (de la rue Saint-Nicolas au quai du brise lames), quai du brise lames, quai des Boucaniers, quai Georges V, quai Rousseau Mechin, quai Alain Gerbaud, quai Albert Prouteau, quai Amiral de la Gravière, cheminement piéton entre le ponton N du port de la Cabaude et le quai treuil inclus, quai Franqueville, quai Emmanuel Garnier, quai René Guiné, quai Dingler ;
- promenade Wilson et promenade de l'Amiral Lafargue, de la base de mer au Palais de justice, et la partie de la grande plage se situant au droit de cette zone.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📺 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE





*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cette interdiction ne s'appliquera pas aux riverains immédiats des voies susmentionnées (sur présentation d'un justificatif de domicile), aux services de sécurité et de secours, aux agents des services de santé et du service public s'ils circulent dans l'exercice de leurs fonctions et aux journalistes accrédités par l'organisation Vendée Globe.

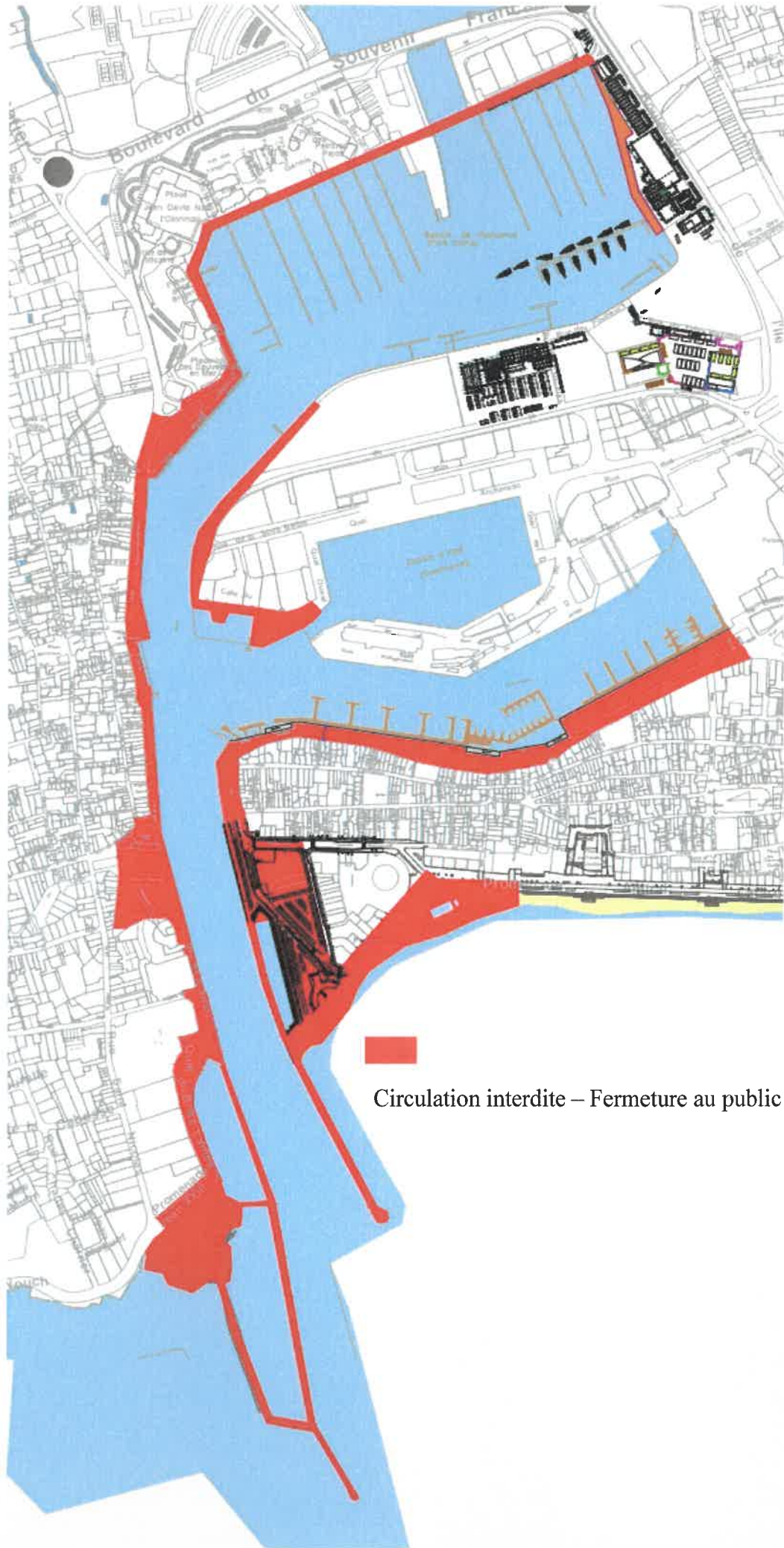
Par ailleurs, entre 18 heures et 6 heures, il est rappelé que les dispositions relatives au couvre-feu ne permettent pas, en tout état de cause, de venir assister à d'éventuelles arrivées.

Pour les arrivées qui auront lieu en dehors de ces horaires, les arrêtés préfectoraux portant interdiction de circulation sur certains axes de la commune des Sables d'Olonne seront consultables, au plus tard la veille, sur le site des services de l'Etat en Vendée (rubrique publication / recueil des actes administratifs).

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) -  [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



Circulation interdite – Fermeture au public